

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2016/32

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 11/10/2016

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 13

- procurations : 01

Ont pris part à la délibération :

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie, BONFILL Jean, Adjoints ;

CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

ABSENTS EXCUSÉS : DE PASTORS Elisabeth, JUBAL Guy.

PROCURATIONS : de JUBAL Guy à CIURANA Roger.

Mme REIG Nadine a été nommée secrétaire de séance

OBJET : MOTION DE SOUTIEN POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES LIÉES A LA DEMANDE DE LA SNCF AUPRÈS DE LA COMMUNE DE THUÈS-ENTRE-VALLS CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX ENGAGÉS SUITE AUX ÉBOULEMENTS DE 2009.

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Maire de Thuès-entre-Valls ; Cette lettre, relative à la demande de soutien concernant les conséquences liées à la demande de la SNCF au sujet du remboursement réclamé à la Commune de Thuès-entre-Valls pour des travaux engagés suite aux éboulements survenus en 2009, a été établie le 14/10/2016.

Considérant :

- Que des éboulements de terre et de rocher se sont produits le 07 novembre 2009 aux abords immédiats de la voie ferrée traversant la Commune de Thuès-entre-Valls, notamment en provenance de la parcelle cadastrée B 61 appartenant au domaine privée de la commune,
- Que la Société Nationale des Chemins de Fer Français a engagé à l'encontre de la Commune de Thuès-entre-Valls une action en justice en vue d'obtenir un remboursement à hauteur de 69 171.57€ correspondant au coût des travaux liés aux importantes dégradations du réseau ferroviaire consécutives à ces éboulements,
- Que lesdits travaux n'ont pas totalement sécurisé la zone, que d'autres éboulements sont à craindre et que la responsabilité de la Commune de Thuès-entre-Valls pourrait être recherchée en cas de nouveau sinistre,

- Que ces travaux ont été engagés par la SNCF sans en informer la Commune de Thuès-entre-Valls et à ses frais,
- Que la Commune de Thuès-entre-Valls dit ne pas disposer du budget nécessaire pour assumer seule le coût des travaux qu'impose le risque encouru et que les contribuables ne sauraient supporter les frais susvisés,
- Qu'une motion de soutien a été lancée et que plus de 750 signataires ont adopté cette pétition,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE l'initiative de la Commune de Thuès-entre-Valls consistant à mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures à prendre pour nos territoires de montagnes.

DÉCIDE de voter la motion de soutien.

DEMANDE que cette motion soit présentée pour soutien à l'AMF et aux Collectivités Territoriales.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

Ainsi et fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2016/33

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 11/10/2016

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 13

- procurations : 01

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Ont pris part à la délibération :

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

PRÉSENTS : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie, BONFILL Jean, Adjoints ;
CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

ABSENTS EXCUSÉS : DE PASTORS Elisabeth, JUBAL Guy.

PROCURATIONS : de JUBAL Guy à CIURANA Roger.

Mme REIG Nadine a été nommée secrétaire de séance

OBJET : CONVENTION SYDEEL 66 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE MISE EN ESTHÉTIQUE DES RÉSEAUX BT, EP ET FT SUR LA ROUTE D'ACCÈS AU CAMPING/PRL.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention proposée par le SYDEEL 66 concernant l'organisation et la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) sur la route d'accès au Camping/PRL. Il rappelle que le montant de la participation de la Commune s'élève à la somme de 7850,34€ HT et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Ouï l'exposé de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention présentée par Monsieur le Maire.

APPROUVE le montant de la participation de la Commune, soit 7850.34€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

PRÉCISE que ces travaux, prévus au budget 2016, ont fait l'objet de la DM 2016/31.

Ainsi et fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ

